



COURAT MICOL AUDIT

Commissaires aux comptes associés

Michel COURAT

Expert comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

Thomas MICOL

Expert comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

Siège social :
Immeuble IMMOTECH
BP 20233
17A, Rue de la Presse
42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél. 04 77 91 31 91
Fax 04 77 74 60 80

contact@perrincourat.fr

COMITE DE LA LOIRE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

N° SIRET : 90988108800019
RCS Saint-Étienne B 909881088



**commissaire
aux comptes**

www.perrincourat.fr



Cabinet-Perrin-Courat



@CabPerrinCourat



cabinet-perrin-courat

Aux adhérents

Comité de la Loire de la Ligue contre le Cancer
4 Rue Emile NOIROT
42100 SAINT ETIENNE

Aux Membres de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de la Loire de la LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Total du bilan	3 834 253 €
Total du compte de résultat	2 843 153 €
Bénéfice	854 428 €

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

... / ...

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons effectué des sondages sur la cohérence :

- Des dons et subventions reçus
- Des legs de l'exercice
- Des subventions de recherche allouées et des aides aux malades
- Des fonds DEDIES

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 25 mars 2024 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

... / ...

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Comité de la Loire de la Ligue contre le cancer.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité Comité de la Loire de la Ligue contre le cancer à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

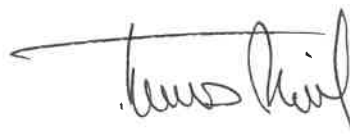
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,
Le 27 mars 2026

COURAT MICOL AUDIT

Thomas MICOL
Commissaire aux comptes Associé



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	465	465		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	524 596	149 517	375 079	396 345
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	75 863	58 173	17 690	27 327
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	600 938	208 155	392 784	423 687
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 077		15 077	24 055
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	141 160		141 160	230 570
Valeurs mobilières de placement	66 100		66 100	65 733
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 218 686		3 218 686	2 099 398
Charges constatées d'avance	446		446	428
TOTAL III	3 441 470		3 441 470	2 420 185
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 042 408	208 155	3 834 253	2 843 872

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 331	10 331
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 697 692	1 960 243
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	854 428	-262 550
Situation nette	2 562 452	1 708 023
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 944	21 319
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 574 395	1 729 342
Comptes de liaison		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	195 155	263 929
TOTAL III	195 155	263 929
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	84 757	78 828
TOTAL IV	84 757	78 828
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 608	156 353
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	92 328	87 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 118	
Autres dettes	691 891	527 952
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	979 946	771 773
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 834 253	2 843 872

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	50 280	47 800
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	8 174	9 808
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	97 287	53 516
- dont parrainages	3 689	-1 533
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	149 042	124 112
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	701 907	659 412
Mécénats	3 000	4 500
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 614 358	433 066
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		7 419
Utilisations des fonds dédiés	156 078	134 752
Autres produits	120	
TOTAL I	2 780 245	1 474 384
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	452	1 827
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	525 866	430 542
Aides financières	723 474	550 589
Impôts, taxes et versements assimilés	26 200	29 447
Salaires et traitements	357 623	376 919
Charges sociales	146 708	156 429
Dotations aux amortissements et dépréciations	36 022	36 604
Dotations aux provisions	5 929	7 070
Reports en fonds dédiés	87 304	156 334
Autres charges	69 727	70 105
TOTAL II	1 979 305	1 815 866
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	800 940	-341 482
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	62 908	45 582
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	62 908	45 582
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	62 908	45 582
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	863 848	-295 900

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		35 723
Sur opérations en capital		9 375
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		45 098
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		4 726
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		4 726
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		40 373
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	9 420	7 023
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 843 153	1 565 064
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 988 725	1 827 614
EXCÉDENT OU DÉFICIT	854 428	-262 550

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	38 412	15 044
Prestations en nature		
Bénévolat	102 037	109 450
TOTAL	140 450	124 495
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	38 412	15 044
Prestations en nature		
Personnel bénévole	102 037	109 450
TOTAL	140 450	124 495

Annexe

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable.....</i>	6
2.2	DÉROGATIONS	8
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>	8
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations.....</i>	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	9
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	10
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C ».....</i>	10
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	10
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	11
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	11
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025</i>	11
3.1.7	<i>Stocks</i>	12
3.1.8	<i>Etat des échéances des créances</i>	12
3.1.9	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>	12
3.1.10	<i>Disponibilités</i>	13
3.1.11	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	13
3.1.12	<i>Charges constatées d'avance</i>	13
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	14
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	15
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	16
3.2.3.1	<i>Tableau de variation</i>	16
3.2.3.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....</i>	16
3.2.4	<i>Dettes.....</i>	16
3.2.4.1	<i>Etat des échéances</i>	16
3.2.4.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales.....</i>	17
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	17
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	20
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>	20
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>	20
4.2.1.2	<i>Dons manuels et dons étrangers</i>	20
4.2.1.3	<i>Mécénat.....</i>	21
4.2.1.4	<i>Autres produits liés à la générosité du public.....</i>	21
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>	21
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises</i>	21
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie.....</i>	21
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public.....</i>	22
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	22
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	22
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	23
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	23

4.3.1	Modalités de répartition des charges	23
4.3.2	Missions sociales	24
4.3.3	Frais de recherche de fonds	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	Frais de fonctionnement	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	25
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	26
4.4.1	Principes généraux	26
4.4.2	Principes de valorisation	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	31
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (NON CONCERNÉ)	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS	32
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	32
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	33
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	33
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Application des réformes ANC 2022-06 et ANC 2023-03 modifiant la lecture des comptes

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Aucun fait significatif postérieur à la clôture n'est à relever

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	465	0	0	465
Immobilisations corporelles	598 803	1 656	0	600 459
Immobilisations financières	15	0	0	15
Total	599 283	1 656	0	600 939

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	1 656	0
→ Constructions	0	
→ Autres immobilisations corporelles	1 656	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	1 656	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	465	0	0	465
Amort.Immobilisations corporelles	175 131	32 559		207 690
Amort.Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	175 596	32 559	0	208 155

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15	0	0	15
Total	15	0	0	15

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	15	0	15
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	15 077	15 077	
→ Autres Créances	141 160	141 160	
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	
→ Charges constatées d'avance	446	446	
Total	156 698	156 683	15

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	552 353	2 012
Livrets et comptes épargne	809 704	8 667
Comptes à terme	1 893 273	52 229
Total	3 255 330	62 908

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs	0	
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ PAR SIEGE	12 000	61 997
→ PAR VERRE	3 000	29 700
→ PAR MARCHÉ MONTROND	10 000	8 000
→ PAR OCTOBRE ROSE		3 632
→		
→		
Disponibilités		
Total	25 000	103 329

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<i>CCA SUR FONCTIONNEMENT</i>	446	428
...		
...		
...		
...		
...		
Total	446	428

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	1 960 243	-262 550						1 697 693
→ Fonds de réserve missions sociales	10 331							10 331
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	854 428	262 550		854 428				854 428
Subventions d'investissement	21 319					9 375		11 944
Provisions réglementées								
Total	2 846 321	0	0	854 428	0	9 375	0	2 574 396

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		380 600	164 193	80 768	72 760	172 202
→ ARS - Parcours soin global post-traitement	2021	154 084	81 486	0	13 363	68 124
→ Subvention CPAM (aides a domicile)	2023	55 000	12 843	0	12 843	0
→ Subvention CPAM (aides a domicile)	2024	55 000	55 000	0	31 690	23 310
→ UJM - Projet ALLIANCE - EIPSAE	2023	14 536	5 195	0	5 195	0
→ UJM - Projet TARéSo-Pil	2024	15 325	9 116	0	9 116	0
→ Subvention Ville St-Etienne Prévention jeunes	2024	1 000	553	0	553	0
→ Subvention CPAM (Proches-aidants TPE))	2025	29 600	0	28 083	0	28 083
→ Subvention CPAM (aides a domicile)	2025	51 000	0	51 000	0	51 000
→ Subvention CPAM (Prévention des HPV)	2025	5 055	0	1 685	0	1 685
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ NEANT						
→ ...						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ NEANT						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		164 924	99 735	6 536	83 318	22 953
→ Reversement Siège (Leclerc Octobre Rose)	2024	30 423	30 423	0	30 423	0
→ Contribution Financière Siège (Explo-santé)	2023	61 259	8 070	0	8 070	0
→ Contribution Financière Siège (Explo-santé)	2024	61 243	61 243	0	44 826	16 417
→ Contribution Financière Siège (ASOSPC)	2025	12 000	0	6 536	0	6 536
Total		545 524	263 928	87 304	156 078	195 154

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	78 828	5 929		84 757
→				
Total	78 828	5 929	0	84 757

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 608	190 608		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	92 328	92 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 118	5 118		
Autres dettes	691 891	691 891		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	979 945	979 945	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	16 598	9 799
→ Impôt sur les sociétés	9 420	7 023
→ Taxe sur les salaires		0
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	7 178	2 776
Dettes sociales :	75 730	77 669
→ Urssaf/ Pôle emploi	9 912	14 685
→ Caisse de retraite	9 526	10 954
→ Caisse de prévoyance	2 308	2 825
→ Personnel autres charges à payer	0	0
→ Organismes sociaux autres charges à payer	0	0
→ Dettes congés à payer	34 200	31 511
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	19 109	16 788
→ Prélèvement à la source	675	906
Total	92 328	87 468

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	190 608	156 352
FNP SUR FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31 650	29 962
FOURNISSEURS	47 189	66 540
FNP SIEGE	111 769	59 850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	5 118	0
FOURNISSEUR D'IMMOBILISATION A PAYER	5 118	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	691 891	465 904
CHARGES A PAYER RECHERCHE	341 030	306 060
SUBVENTION A VERSER	169 185	121 672
SUBVENTION A REMBOURSER	0	24 258
ACTIONS RECHERCHE BN	181 676	13 914
Total	887 617	622 256

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

				11/03/2026 - 15:06	
	042 - COMITÉ DE LA LOIRE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	1 423 028,82	1 278 691,12	1 266 035,30	1 044 483,30
1.1	Réalisées en France	1 423 028,82	1 278 691,12	1 266 035,30	1 044 483,30
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	753 217,15	614 344,19	779 988,77	593 486,77
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	669 811,67	664 346,93	486 046,53	450 996,53
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	244 318,82	201 686,96	183 942,12	145 445,11
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	241 015,92	198 384,06	180 491,54	141 994,53
2.2	Frais de recherche d'autres ressources	3 302,90	3 302,90	3 450,58	3 450,58
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	218 724,26	197 557,40	207 209,55	175 499,76
3.1	Frais d'information et de communication	24 165,44	24 165,44	16 782,85	16 782,85
3.2	Frais de fonctionnement	186 860,31	165 902,65	182 125,61	150 643,28
3.3	Autres charges	7 698,51	7 489,31	8 301,09	8 073,63
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	5 929,00	5 929,00	7 070,00	7 070,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	9 420,00		7 023,00	
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	87 304,00		156 334,24	
TOTAL CHARGES		1 988 724,90	1 683 864,48	1 827 614,21	1 372 498,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT		854 428,37		-262 550,16	

		Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	60 563,86	60 563,86	61 202,68	61 202,68
	Réalisées en France	60 563,86	60 563,86	61 202,68	61 202,68
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	52 430,26	52 430,26	34 375,06	34 375,06
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	27 455,44	27 455,44	28 916,92	28 916,92
TOTAL		140 449,56	140 449,56	124 494,66	124 494,66

				11/03/2026 - 15:06	
	042 - COMITÉ DE LA LOIRE	Décembre 2025		Décembre 2024	
		EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		1 423 028,82	1 278 691,12	1 266 035,30	1 044 483,30
1.1 Réalisées en France		1 423 028,82	1 278 691,12	1 266 035,30	1 044 483,30
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		753 217,15	614 344,19	779 988,77	593 486,77
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		669 811,67	664 346,93	486 046,53	450 996,53
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		244 318,82	201 686,96	183 942,12	145 445,11
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		241 015,92	198 384,06	180 491,54	141 994,53
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		3 302,90	3 302,90	3 450,58	3 450,58
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		218 724,26	197 557,40	207 209,55	175 499,76
3.1 Frais d'information et de communication		24 165,44	24 165,44	16 782,85	16 782,85
3.2 Frais de fonctionnement		186 860,31	165 902,65	182 125,61	150 643,28
3.3 Autres charges		7 698,51	7 489,31	8 301,09	8 073,63
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		5 929,00	5 929,00	7 070,00	7 070,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		9 420,00		7 023,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		87 304,00		156 334,24	
TOTAL CHARGES		1 988 724,90	1 683 864,48	1 827 614,21	1 372 498,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT		854 428,37		-262 550,16	

		Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	60 563,86	60 563,86	61 202,68	61 202,68
	Réalisées en France	60 563,86	60 563,86	61 202,68	61 202,68
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	52 430,26	52 430,26	34 375,06	34 375,06
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	27 455,44	27 455,44	28 916,92	28 916,92
TOTAL		140 449,56	140 449,56	124 494,66	124 494,66

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à zéro €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Manifestations	52 618	42 715
→ Legs et Assurances-vie	1 196 841	89 338
→ Prestations de service		
→ Divers	41 804	49 321
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits de manifestations	22 199	8 187
→ Ventes et prestations	8 174	10 956
→ Activités de récupération	28 064	4 700
→ Autres produits	43 335	41 013
→ Produits financiers	62 908	45 582
Total	1 455 943	291 812

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Indemnisation d'assurance	120	7 419
→ Transfert de charges		35 723
→ Reprises sur aides financières accordées		9 375
→ Part subvention d'investissement virée au compte de résultat	9 375	
Total	9 495	52 517

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	72 760	76 494
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	83 318	58 258
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	156 078	134 752

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie en fonction de la surface des locaux et de leur utilisation et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 16/03/2021.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Achats études et prestations	124 986	107 376	1 731	234 093
Eau électricité	6 916	519	1 487	8 922
Fournitures diverses	6 992	5 120	2 957	15 069
Sous traitance	7 902	283	1 231	9 416
Locations	3 000	490	1 148	4 638
Charges de copropriété	2 438	183	524	3 145
Entretien et Maintenance	19 656	1 313	7 260	28 229
Assurances	1 261	95	2 556	3 912
Personnel intérimaire et détaché	15 914			15 914
Honoraires	19 320		19 096	38 416
Annonces Insertions Publications	19 644	4 912	15 702	40 258
Déplacements Missions Réceptions	40 271	10 855	8 458	59 584
Affranchissements Télécommunications	8 153	45 920	2 686	56 759
Autres	3 305	2 662	1 543	7 510
Total	279 758	179 728	66 379	525 865

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	129 275	155 728
Actions d'information, de prévention et de dépistage	146 742	156 784
Actions de formation		
Actions de recherche	57 866	54 607
Actions de société et politique de santé	5 037	5 352
Frais d'appel aux dons et legs	46 701	46 625
Frais de fonctionnement (dont communication)	118 710	114 252
Total	504 331	533 348

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	437 578	450 957
Actions d'information, prévention,dépistage	219 878	232 104
Actions de formation	697	689
Actions de recherche	86 383	87 967
Actions autres	8 681	8 272
Total	753 217	779 989
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	157 644	77 929
Actions d'information, prévention,dépistage	40 108	24 000
Actions de formation	1 000	
Actions de recherche	471 060	384 117
Actions autres		
Total	669 812	486 046

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	24 165	16 783
Frais de gestion :		
Abonnements	318	318
Autre charges externes	49 182	45 102
Salaires et traitements	77 102	74 776
Charges sociales	34 485	32 080
Autre charges d'exploitation		7
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 725
Impôts et taxes	6 948	6 506
Cotisation statutaire	18 826	18 611
Charges financières	1 031	1 457
Dotations aux amortissements	6 667	6 844
Charges exceptionnelles		
Total	218 724	207 209

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	80 768	64 669
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	0
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	0
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	6 536	91 665
Total	87 304	156 334

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	102 037	109 450
Prestation	Tarif négocié		
Autres dons en nature		18 535	15 044
Total		120 572	124 494

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Réalisées Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	134						3 18				452
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	279 758				179 729		66 379				525 866
Aides financières	59 127	664 347									723 474
Impôts, taxes et versement assimilés	14 916	418			3 033	276	7 557				26 200
Salaires et traitements	239 980	3 591			30 103	2 029	81920				357 623
Charges sociales	93 893	1456			13 571	998	36 790				146 708
Dotations aux amortissements et dépréciations	27 756				1332		6 934	5 929			41951
Dotations aux provisions										0	0
Reports en fonds dédiés									87 304		87 304
Autres charges d'exploitation	37 653				13 248		18 826				69 727
Charges financières										0	0
Charges exceptionnelles										0	0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									9 420		9 420
TOTAL	753 217	669 812	0	0	241016	3 303	218 724	5 929	9 420	87 304	1988 725

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	7 585		28 177	2 650	38 412
Prestations de services					0
Personnel bénévole	52 979		24 253	24 805	102 037
TOTAL	60 564	0	52 430	27 455	140 449

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	9 720
Autres missions	0
Total	9 720

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
NEANT	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
NEANT	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

11/03/2026 - 15:07

	042 - COMITÉ DE LA LOIRE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 303 049,20	-1 003 523,69
1.1 Cotisations sans contrepartie		-50 280,00	-47 800,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-704 906,56	-663 911,68
Dons manuels non affectés		-683 339,99	-632 937,13
Dons manuels affectés		-18 566,57	-26 474,55
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-3 000,00	-4 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-1 547 862,64	-291 812,01
Manifestations		-22 199,10	-8 186,65
Ventes (dont abonnement à vivre)		-8 173,69	-9 607,50
Prestations et autres ventes			-1 349,04
Activités de récupération		-28 063,59	-4 700,00
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-43 334,83	-41 013,13
Autres produits affectés			
Produits financiers		-62 908,31	-45 581,87
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-1 383 183,12	-181 373,82
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-2 303 049,20	-1 003 523,69
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			-368 974,48
TOTAL		-2 303 049,20	-1 372 498,17
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		1 105 508,37	1 456 251,86
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		619 184,72	-368 974,48
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		30 903,23	18 230,99
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		1 755 596,32	1 105 508,37
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-140 449,56	-124 494,66
Bénévolat		-102 037,32	-109 450,44
Prestations en nature			
Dons en nature		-38 412,24	-15 044,22
TOTAL		-140 449,56	-124 494,66

LA LIQUE	042 - COMITÉ DE LA LOIRE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		1 278 691,12	1 044 483,30
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>1 278 691,12</i>	<i>1 044 483,30</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>614 344,19</i>	<i>593 486,77</i>
<i>Actions en direction des malades, des proches et étb de santé</i>		<i>322 524,58</i>	<i>356 992,98</i>
<i>Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public</i>		<i>196 058,47</i>	<i>196 681,89</i>
<i>Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics</i>		<i>697,27</i>	<i>689,29</i>
<i>Actions de société et politique de santé</i>		<i>8 680,87</i>	<i>8 272,12</i>
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
<i>Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer</i>		<i>86 383,00</i>	<i>30 850,49</i>
<i>Actions de création-subvention-administration d'établissement</i>			
<i>Autres actions</i>			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>664 346,93</i>	<i>450 996,53</i>
<i>Actions en direction des malades, des proches et étb de santé</i>		<i>157 643,70</i>	<i>67 929,00</i>
<i>Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public</i>		<i>40 107,91</i>	<i>24 000,00</i>
<i>Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics</i>		<i>1 000,00</i>	
<i>Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer</i>		<i>465 595,32</i>	<i>359 067,53</i>
<i>Programmes nationaux</i>		<i>198 095,32</i>	<i>132 007,53</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>267 500,00</i>	<i>227 060,00</i>
<i>Mission reversement legs</i>			
<i>Autres actions</i>			
<i>Actions de société et politique de santé</i>			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		201 686,96	145 445,11
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>198 384,06</i>	<i>141 994,53</i>
<i>Frais d'appel de dons</i>		<i>158 409,86</i>	<i>98 871,50</i>
<i>Frais d'appel des legs</i>		<i>537,00</i>	<i>1 908,80</i>
<i>Frais traitements des dons</i>		<i>36 167,45</i>	<i>36 211,02</i>
<i>Frais de traitements des legs</i>		<i>3 269,75</i>	<i>4 553,21</i>
<i>Frais de campagne pour des dons en nature</i>			
<i>Achats pour manifestations et ventes</i>			<i>450,00</i>
<i>Activités de récupérations</i>			
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		<i>3 302,90</i>	<i>3 450,58</i>
<i>Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades</i>			
<i>Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép</i>			
<i>Frais de Recherche de Mécénat Formation</i>			
<i>Frais de Recherche de Mécénat recherche</i>			
<i>Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades</i>			
<i>Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép</i>			
<i>Concours ext-parrainage entp Formation</i>			
<i>Concours ext-parrainage entp Recherche</i>			
<i>Frais de recherche partenariat</i>		<i>3 302,90</i>	<i>3 450,58</i>
<i>Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		197 557,40	175 499,76
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>24 165,44</i>	<i>16 782,85</i>
<i>Frais d'information et de communication externe</i>		<i>24 165,44</i>	<i>16 782,85</i>
<i>Frais d'information et de communication interne</i>			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>165 902,65</i>	<i>150 643,28</i>
<i>Frais de gestion</i>		<i>140 128,36</i>	<i>125 526,28</i>
<i>Formation administrative</i>			
<i>Impôts et taxes</i>		<i>6 948,07</i>	<i>6 506,20</i>
<i>Cotisation statutaire 10%</i>		<i>18 826,22</i>	<i>18 610,80</i>
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>7 489,31</i>	<i>8 073,63</i>
<i>Charges financières</i>		<i>1 031,18</i>	<i>1 456,84</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>		<i>6 458,13</i>	<i>6 616,79</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>			
TOTAL DES EMPLOIS		1 677 935,48	1 365 428,17
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		5 929,00	7 070,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		619 184,72	
TOTAL		2 303 049,20	1 372 498,17
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		60 563,86	61 202,68
<i>Réalisées en France</i>		<i>60 563,86</i>	<i>61 202,68</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		52 430,26	34 375,06
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		27 455,44	28 916,92
TOTAL		140 449,56	124 494,66
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
=+Report			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice			

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2019	Eléments corporels	509 544	75 000	400 000	34 544	20 488	20 488
2020	Eléments corporels	6 019			6 019	286	286
2021	Eléments corporels	0			0		
2021	Eléments incorpo.	465			465		
2022	Eléments corporels	10 253			10 253	2 914	2 914
2023	Eléments corporels	26 881			26 881	8 960	8 960
2024	Eléments corporels	18 373			18 373	3 317	3 317
2025	Eléments corporels	0			5 118	57	57
Total		571 535	75 000	400 000	101 653	36 022	36 022

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (NON CONCERNÉ)

Nature d'engagements	2025	2024
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	20			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	14	1 741	1,06	31 025
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	68	3 985	2,42	71 013
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	102	5 726	3,48	102 037

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	10	17 936	10,00
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	455	0,25
Total	11	18 391	10,25

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	2 165
6257 - Réceptions	Restauration	99
...	...	
...	...	
Total		2 264

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **6285** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.